

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENT EXCUSE : M. DUMAS Yann pouvoir à Mme BERTAUD Béatrice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DURAND Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-76 // 3.3 : REVISION TARIFS SALLE POLYVALENTE : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de modifier les tarifs concernant l'utilisation de la salle polyvalente à compter du 01 janvier 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **décide** de modifier les tarifs mentionnés ci-dessous :

	ASSOCIATIONS COMMUNE	HABITANTS COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
<i>SALLE</i>	GRATUITE 3 fois 1 JOUR : 70 € 2 JOURS : 120 €	1 JOUR : 90 € 2 JOURS : 130 € 3 JOURS : 150 €	1 JOUR : 195 € 2 JOURS : 245 €	1 JOUR : 170 € 2 JOURS : 210 € 3 JOURS : 230 €
<i>SALLE DE MAINTIEN EN TEMPERATURE</i>	GRATUITE 3 fois 1 JOUR : 50 € 2 JOURS : 70 €	1 JOUR : 60 € 2 JOURS : 80 €	1 JOUR : 90 € 2 JOURS : 110 €	1 JOUR : 120 € 2 JOURS : 160 €
<i>CHAUFFAGE</i>	GRATUIT 3 fois 1 JOUR : 70 € 2 JOURS : 95 €	1 JOUR : 70 € 2 JOURS : 95 €	1 JOUR : 100 € 2 JOURS : 120 €	1 JOUR : 100 € 2 JOURS : 120 €
<i>SALLE DES ASSOCIATIONS</i>	GRATUITE	GRATUITE	1 JOUR : 45 € CHAUFFAGE 55 €	1 JOUR : 45 € CHAUFFAGE 55 €

Chèque de caution : 500 €

- **autorise** M. Le Maire ou les adjoints à signer la convention d'utilisation entre la Commune et le demandeur ;

- les tarifs seront révisés tous les ans pour être applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 02 octobre 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

Le secrétaire de séance
M. DURAND Geoffrey

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 06/10/2026

Et de la publication, le 06/10/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

